

Evaluation de la situation épidémiologique

RAG 30/09/2020

NIVEAU NATIONAL

L'augmentation du nombre rapporté de nouvelles infections par le virus SARS-CoV-2 en Belgique s'est poursuivie au cours de la semaine écoulée. L'incidence nationale cumulée au 29/9 est de 181/100 000, comparé à 136/100 000 la semaine passée. Néanmoins, l'augmentation ralentit (Figure 1). Aussi bien au niveau national que dans les régions, une stabilisation de l'incidence cumulée sur 14 jours (calculée sur la base de données consolidées, c'est-à-dire avec quelques jours de retard) est observée les derniers jours (Figure 2).

L'augmentation moins rapide peut être liée à une stabilisation du nombre de tests effectués, avec une moyenne de plus de 35 000 tests par jour (Figure 3). Par contre, le taux de positivité (PR) est toujours en augmentation et atteint à présent 5,3% au niveau national (et même jusque > 10% à Bruxelles), ce qui indique une circulation plus importante du virus et est inquiétant. L'augmentation du PR est observée dans toutes les tranches d'âge.

Le taux de reproduction pour la Belgique, basé sur le nombre de nouvelles infections, a diminué par rapport à la semaine dernière et atteint 1,029. La baisse du R n'est encourageante que si cette tendance se poursuit et si la valeur reste < 1 ; pour l'instant, il est trop tôt pour dire que l'évolution est favorable sur la base du R.

Le taux de reproduction basé sur le nombre d'hospitalisations pour la période du 23 au 29/9 est toujours supérieur à 1, soit 1,126. Au cours des 7 derniers jours, le nombre total de lits d'hôpitaux occupés a augmenté de 42 % et le nombre de lits en soins intensifs occupés de 60 %. Le nombre de décès reste pour l'instant limité (4 par jour en moyenne) mais augmente également (+ 25%).

Enfin, dans les maisons de repos et de soins (MR), le nombre de nouvelles infections à Bruxelles et en Wallonie a augmenté pour la semaine du 22 au 28 septembre. Les incidences parfois très élevées observées dans plusieurs communes (voir plus loin) impliquent un risque plus important d'introduction potentielle du virus dans ces MR, qui nécessite une vigilance accrue.

Malgré un ralentissement de la vitesse d'augmentation du nombre de nouvelles infections observé les derniers jours, le niveau d'alerte pour la Belgique reste à 4, compte tenu des éléments suivants : l'incidence élevée au niveau national, à Bruxelles capitale et dans 8 provinces (plus de 100/100 000), l'augmentation du nombre de cas dans toutes les provinces, le PR croissant et l'augmentation du nombre d'hospitalisations.

Décision de classement : Niveau d'alerte 4

Figure 1 : Evolution du nombre de nouvelles infections confirmées en Belgique

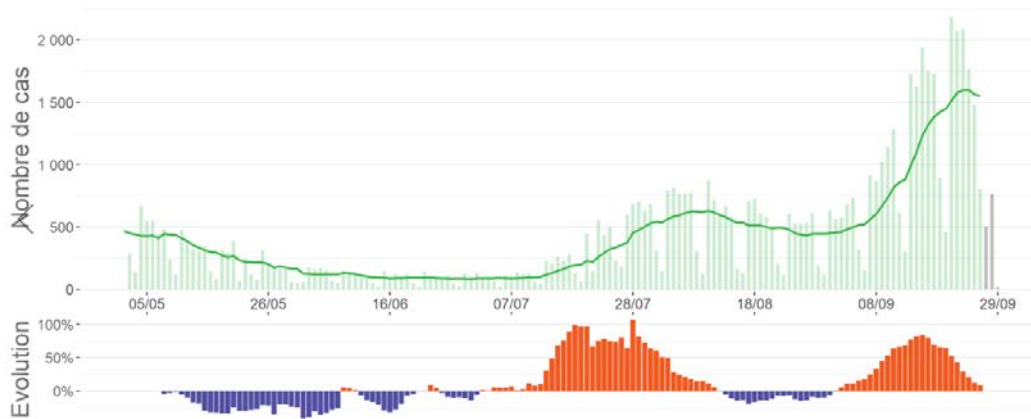


Figure 2 : Incidence cumulée 14 jours par 100 000, Belgique et par région

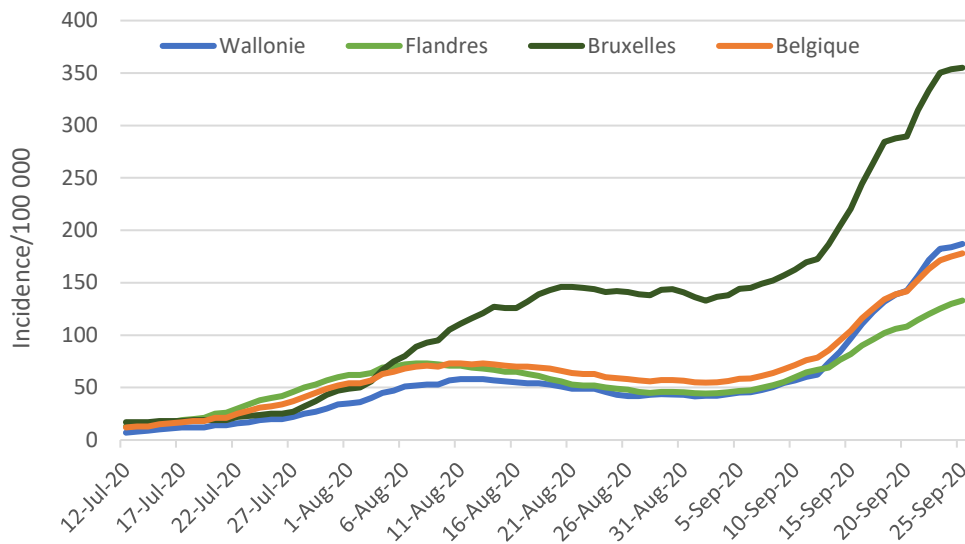
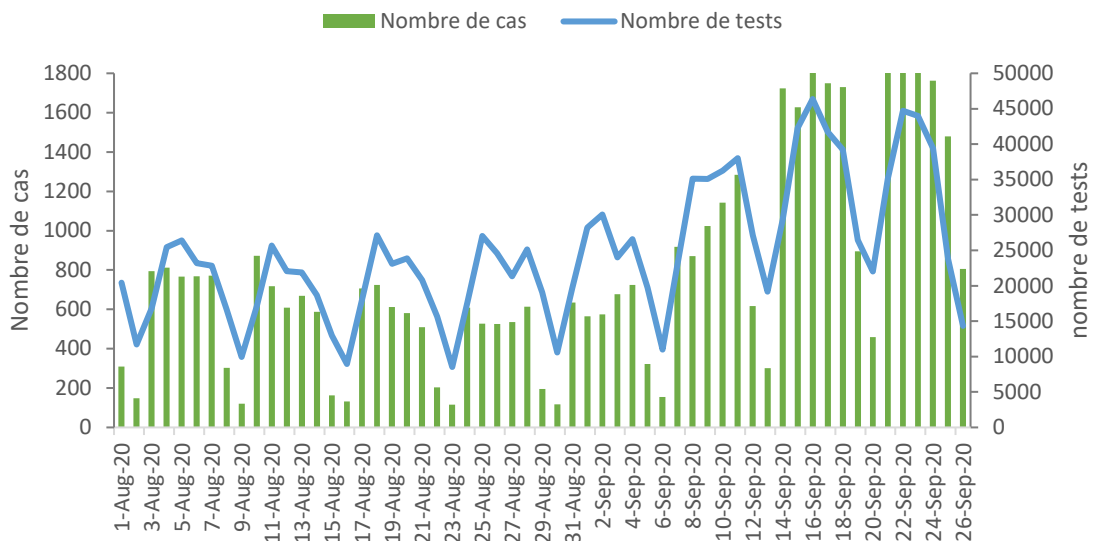


Figure 3 : Nombre de nouvelles infections et nombre de tests effectués par jour, 01/08-26/09/20



PROVINCES

L'incidence cumulée sur 14 jours a continué d'augmenter dans toutes les provinces. Seuls le Limbourg et la Flandre Occidentale ont une incidence < 100/100 000.

La valeur R a diminué dans toutes les provinces sauf au Limbourg. Elle passe sous la valeur de 1 à Bruxelles, à Liège, en Flandre Orientale et dans le Brabant Wallon.

Néanmoins, le taux de positivité (PR) est à la hausse dans toutes les provinces. Il est au-dessus de la moyenne belge à Bruxelles (10,3 %), Liège (7,2%), le Brabant wallon (6,6%) et en Hainaut (6,4%).

Sept provinces et la région de Bruxelles sont désormais au niveau d'alerte 4 (incidence >100/100 000) et trois provinces au niveau d'alerte 3 (incidence >50/100 000). Le niveau d'alerte passe à 3 pour le Limbourg car l'incidence atteint 75/100 000, le nombre de reproduction est à 1,221 et le PR augmente (2,5 %). Pour la Flandre-Orientale, le niveau d'alerte est maintenu au niveau 3 parce que l'incidence ne dépasse que de peu le seuil de 100/100 000, le R est < 1 et le PR reste bas.

Pour la Communauté germanophone, le niveau d'alerte est 2.

	Incidence sur 14 jours pour 100 000	Nombre de reproduction	Tendance	PR	Niveau d'alarme
Belgique	181	1,029	En hausse	5,3%	4
Anvers	196	1,053	En hausse	5,1%	4
Brabant flamand	163	1,072	En hausse	4,4%	4
Brabant wallon	238	0,900	En hausse	6,6%	4
Bruxelles	369	1,002	En hausse	10,4%	4
Flandre-Occidentale	85	1,076	En hausse	2,8%	3
Flandre-Orientale	108	0,978	En hausse	2,8%	3
Hainaut	158	1,094	En hausse	6,4%	4
Liège	253	0,929	En hausse	7,2%	4
Limbourg	74	1,221	En hausse	2,5%	3
Luxembourg	128	1,067	En hausse	3,6%	4
Namur	146	1,323	En hausse	5,1%	4
Communauté germanophone	41	-	En hausse	3,0%	2

Le nombre de nouvelles hospitalisations par 100 000 habitants et par semaine augmente le plus à Bruxelles et dans les provinces de Flandre-Orientale, Liège, Anvers et Hainaut (Annexe 2).

ARRONDISSEMENTS - COMMUNES

Quarante et un arrondissements (sur les 43 arrondissements belges) présentent une incidence cumulée sur 14 jours supérieure à 50/100 000. Parmi ceux-ci, 27 arrondissements ont une incidence cumulée (14j) supérieure à 100/100 000.

Cette semaine, on dénombre 311 communes (sur un total de 581 communes belges) avec une incidence cumulée (14j) supérieure à 100/100 000, soit 95 de plus que la semaine passée.

Les communes suivantes ont une incidence cumulée sur 14 jours > 100/100 000, une tendance croissante ou stable et un PR supérieur ou égal au niveau national ($\geq 5\%$) :

- Dans la province d'Anvers : Anvers, Malines, Willebroek, Wommelgem et Schilde. La plus forte incidence et le PR le plus élevés cette semaine ont également été enregistrés à Boom (593/100 000 et 8,9 %), mais la tendance y est à la baisse.
- Dans la province du Brabant flamand : Vilvoorde, Overijse, Dilbeek, Sint-Pieters-Leeuw, Halle (Halle-Vilvoorde), Machelen (Halle-Vilvoorde), Roosdaal, Asse, Ternat, Haacht, Wezembeek-Oppem. L'incidence et le PR les plus élevés sont enregistrés à Machelen (436/100 000; 9,6).
- Dans la province du Brabant wallon : Chastre, La Hulpe, Lasne, Mont-Saint-Guibert, Orp-Jauche, Ottignies-Louvain-la-Neuve, Perwez, Ramilles, Rixensart, Villers-la-Ville, Walhain, Wavre. La plus forte incidence (362/100 000) est enregistrée à Rixensart et le PR le plus élevé (9%) à Perwez.
- Dans la Région de Bruxelles : Anderlecht, Bruxelles, Etterbeek, Forest, Koekelberg, Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Gilles, Saint-Josse-ten-Noode, Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Pierre et Uccle. L'incidence la plus élevée (626/100 000) est enregistré à Saint-Josse-ten-Noode et le PR le plus élevé (17,4 %) à Koekelberg.
- Dans la province de Flandre occidentale : Ypres, avec une incidence de 234/100 000 et PR 7,4%.
- Dans la province de Flandre orientale : Wetteren, Lebbeke. L'incidence et la PR les plus élevés sont enregistrés à Wetteren (173/100 000; 6,4%).
- Dans la province du Hainaut : Mouscron, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Ecaussinnes, Montigny-le-Tilleul, Frasnes-lez-Anvaing, Gerpinnes, Soignies, Enghien, Pecq, Le Roeulx, Mont-de-l'Enclus, Flobecq, Les Bons Villers, Leuze-en-Hainaut, Antoing, Aiseau-Presles, Châtelet, Chapelle-lez-Herlaimont, Charlerois, Jurbise, Mons, Fontaine-l'Evêque, Boussu, Manage et Fleurus. L'incidence la plus élevée est enregistrée à Mouscron (517/100 000) et le PR le plus élevé est enregistré à Flobecq (16,3 %).
- Dans la province de Liège : Thimister-Clermont, Juprelle, Saint-Georges-sur-Meuse, Engis, Héron, Awans, Oupeye, Neupré, Esneux, Ans, Chaudfontaine, Blegny, Flémalle, Fléron, Hamoir, Amay, Berloz, Sprimont, Wanze, Beyne-Heusay, Huy, Crisnée, Bassenge, Marchin, Tinlot, Villers-Le-Bouillet, Aywaille, Remicourt, Anthisnes, Oreye, Theux, Braives, Donceel, Malmedy. L'incidence (528/100 000) et le PR les plus élevés (13%) sont toujours notés à Thimister-Clermont.
- Dans la province du Limbourg : Heusden-Zolder et Maasmechelen. L'incidence et le PR les plus élevés sont enregistrés à Heusden-Zolder (201/100 000 ; 7,0 %).
- Dans la province de Luxembourg : Léglise, Marche-en-Famenne, Bastogne, Attert, Tellin et Tintigny. L'incidence la plus élevée est mesurée à Tellin (450/100 000) et Manhay (448/100 000), mais Manhay a une tendance à la baisse. Le PR le plus élevé est mesuré en Léglise (13,3 %).
- Dans la province de Namur : Namur, Profondeville, Sambreville, Couvin, La Bruyère, Mettet, Yvoir, Ciney, Hamois, Somme-Leuze, Jemeppe-sur-Sambre, Walcourt, Fosses-la-Ville, Gembloux en Ohey. L'incidence la plus élevée est rapportée à Mettet (365/100 000) en le PR le plus élevé à Couvin (11,3%).
- En Communauté germanophone : pas de communes selon les critères retenus. Lontzen a une incidence de 154/100.000 mais la tendance est à la baisse et le PR est 2,4%.

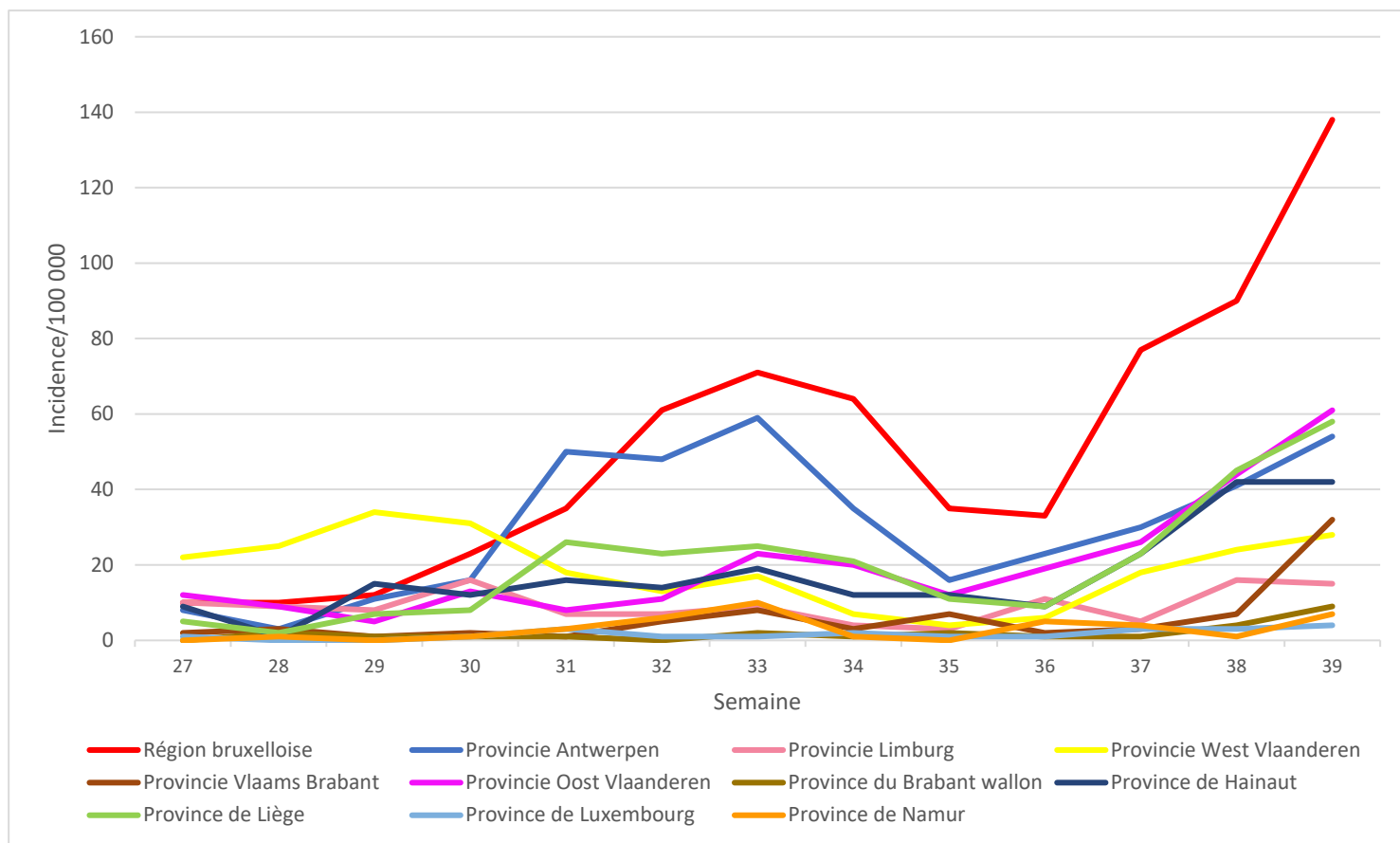
Dans les communes listées ci-dessus, une attention particulière est nécessaire pour les institutions pour les personnes vulnérables, dont les MR.

Annexe 1 : Points d'attentions supplémentaires

Communes où l'incidence est élevée mais où aucune mesure supplémentaire n'est nécessaire pour le moment (cause connue et sous contrôle) :

	Incidence (29/09)	Remarques
Berlare	258/100 000	Cas toujours en lien avec un foyer dans une MR, avec des ramifications dans les familles du personnel de la MR.
Drogenbos	531/100 000	Cas toujours en lien avec un foyer dans une MR.

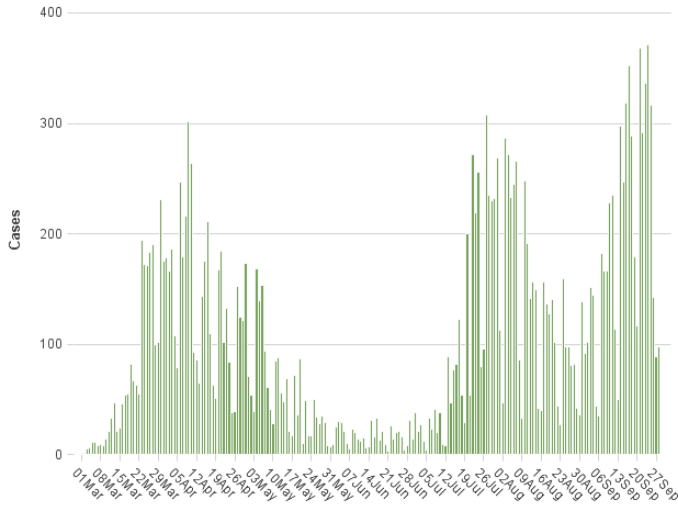
Annexe 2 : Nombre d'hospitalisations/100 000 habitants par semaine et par province¹, semaines 27-39



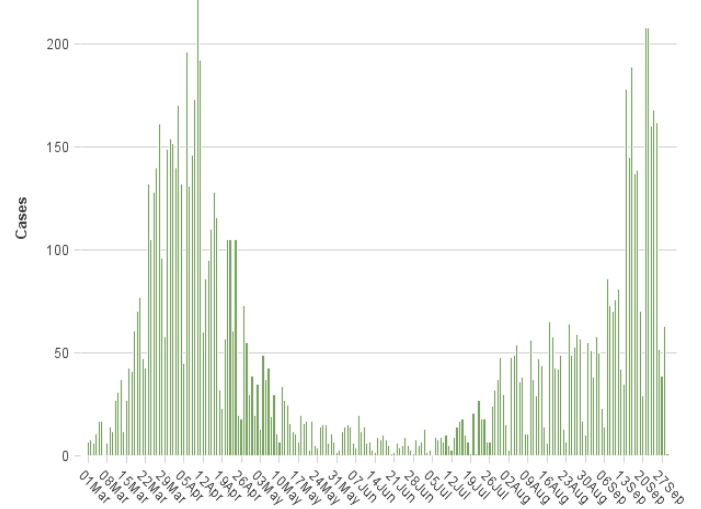
¹ Un facteur de correction a été appliqué pour Bruxelles, tenant compte des admissions des provinces du Brabant flamand et wallon.

Annexe 3 : Courbe épidémiologique pour les provinces

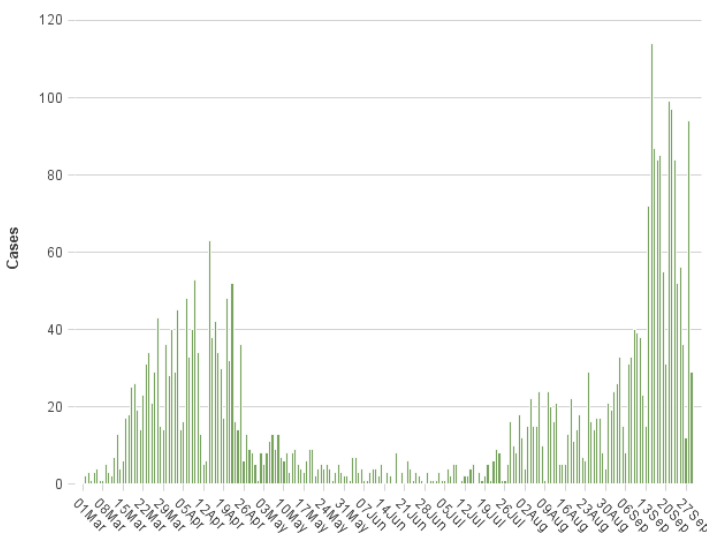
Anvers



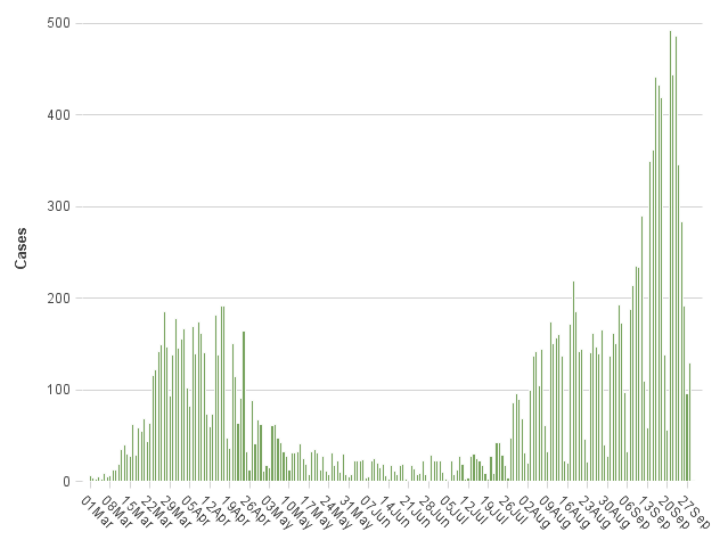
Brabant flamand



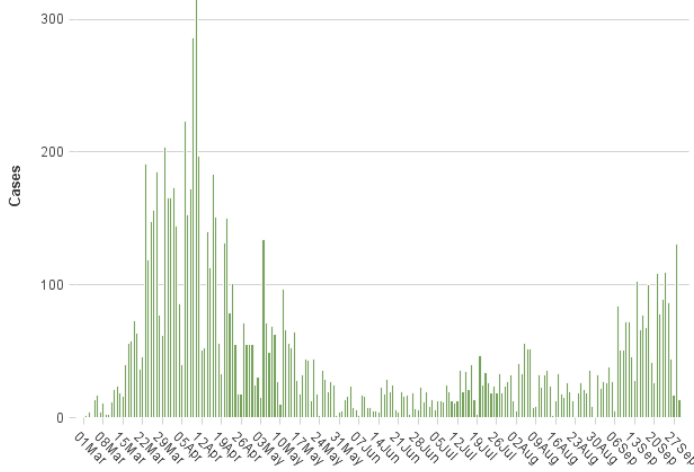
Brabant wallon



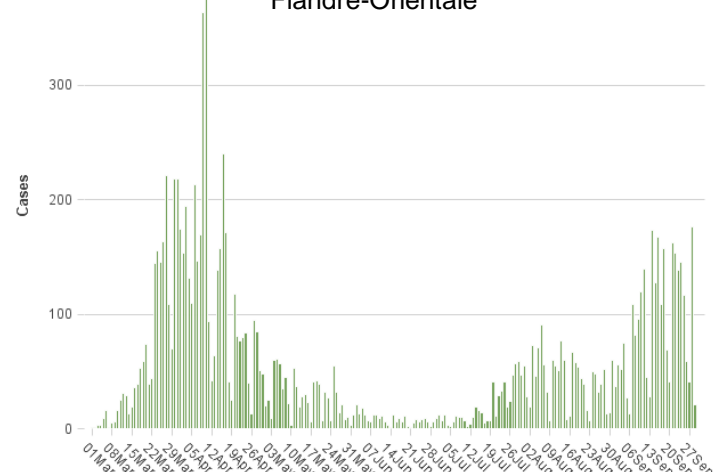
Bruxelles



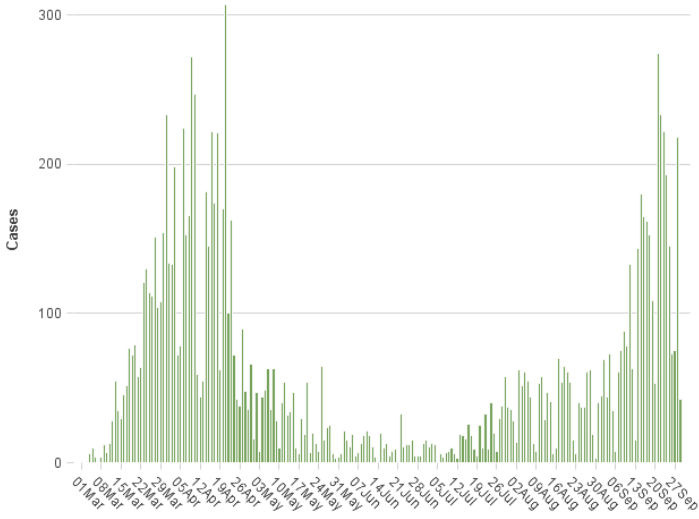
Flandre-Occidentale



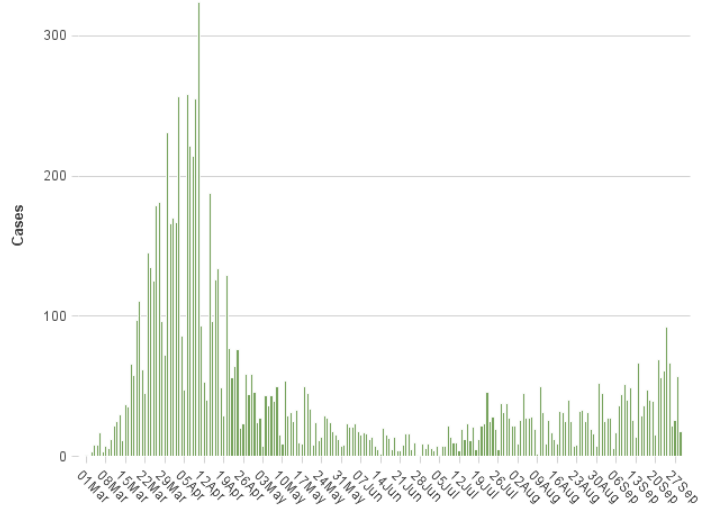
Flandre-Orientale



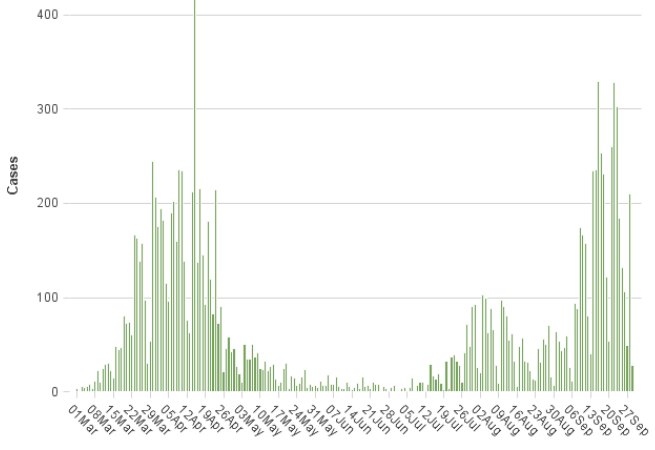
Hainaut



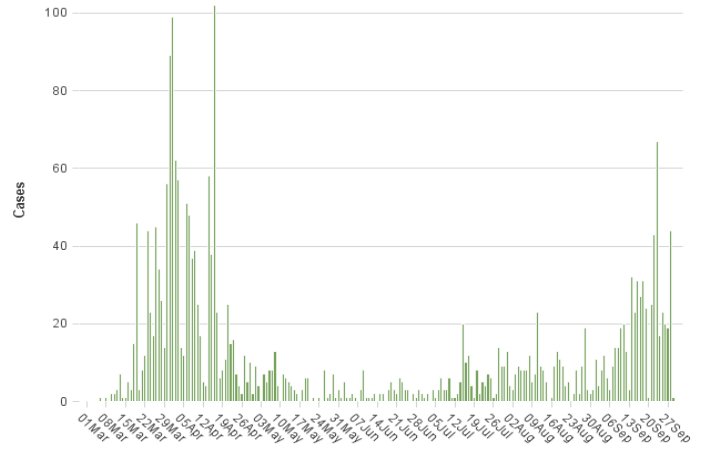
Limbourg



Liège



Luxembourg



Namur

